



☎ 03-44-02-18-52

[mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-martin-le-noeud@wanadoo.fr)

République Française

Mairie de SAINT MARTIN LE NŒUD

3 rue de la Mairie  
60000 SAINT MARTIN LE NŒUD

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021 de manière limitative en dépenses et de manière évaluative en recettes.

Il respecte les principes :

- d'annualité (*le budget est une prévision annuelle, il doit être exécuté dans le cadre de l'année*)
- d'universalité (*l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses*)
- d'unité (*le budget constitue un document unique d'autorisation et de prévision*)
- d'équilibre (*chacune des sections doit totaliser le même montant en dépenses et en recettes*)
- et d'antériorité (*le budget doit être voté avant qu'il soit exécuté*).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune.

Par cet acte, Monsieur le Maire est autorisé à gérer la dépense publique dans la limite des ouvertures de crédits et effectuer les opérations de recettes.

L'Assemblée délibérante peut apporter des modifications en cours d'année en votant des Décisions Modificatives (DM).

Le budget primitif 2021 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt et de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Il intègre les reports ainsi que les résultats antérieurs suite à l'adoption préalable du Compte Administratif de 2020.

On notera que les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière de la Commune. Les choix et les orientations budgétaires du Conseil Municipal ont été influencés par les éléments suivants :

excédent de fonctionnement de 2019	107 931,55
Résorption du Déficit d'investissement	- 0,00
Financement des restes à réaliser	- 1 472,00
Excédent de fonctionnement reporté	= 220 630,35

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget ; d'un côté la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes, de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget communal est voté par nature. L'instruction budgétaire et comptable M14 normalise la présentation qui s'impose à toutes les collectivités.

Les dépenses sont de 3 ordres : le fonctionnement, l'investissement et le remboursement des emprunts.

Les recettes sont de 4 origines différentes : les impôts, les dotations, les emprunts et les revenus des services et du domaine.

Le document est une évaluation sincère de façon précise et objective de la gestion régulière de la Commune, estimée au plus près du besoin avec une marge suffisante pour faire face à l'imprévu. 2021, un budget global en hausse par rapport à 2020 qui intègre une neutralisation des amortissements.

SECTION	BP 2020	BP 2021	Ecarts	%
FONCTIONNEMENT	857 300	910 757	+ 53 457	+ 6,24
INVESTISSEMENT	505 100	539 204	+ 34 104	+ 6,75
TOTAL	1 362 400	1 449 961	+ 87 561	+ 6,43

## I) SECTION DE FONCTIONNEMENT (Récapitulatif des chapitres budgétaires page 7 du budget)

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits ...).

Tout en poursuivant l'effort de rigueur de la gestion communale avec le maintien d'un service public de qualité, la section progresse d'un niveau proche de l'inflation. Alors même qu'un certain nombre d'augmentations sont subies ; d'autres postes de dépenses diminuent suite aux démarches impulsées à tous les niveaux en recherche d'économies.

### A) LES DEPENSES

#### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 335 526 € contre 335 877 € au budget primitif 2020, ce qui représente un maintien du niveau qui intègre un « fonds de réserve » légèrement en baisse.

6042	<i>Prestataire repas de cantine, Centre de loisirs et contrôles hygiène restauration Ecole</i>	37 000
60611	<i>Consommations d'eau : Ecole – Salle des Fêtes – Complexe sportif</i>	4 000
60612	<i>Consommations électriques : Bâtiments – Eclairage Public</i>	43 000
60621	<i>Consommations : fioul (chauffage école) et propane Salle des Fêtes</i>	15 000
60622	<i>Carburants : KANGOO – JUMPER – tracteur - matériels</i>	2 000
60623	<i>pains pour la restauration et goûters</i>	2 000
60628	<i>Petite pharmacie d'urgence : Ecole – Secrétariat - APC</i>	300
60631	<i>Produits d'entretien</i>	4 000
60632	<i>Petit équipement divers</i>	4 500
60633	<i>Fournitures pour la voirie</i>	3 000
60636	<i>Vêtements de travail</i>	1 000
6064	<i>Fournitures administratives</i>	2 000
6065	<i>Valorisation du renouvellement des manuels scolaires à payer sur le compte 6067</i>	2 000

6067	<i>Fournitures scolaires</i>	5 500
6068	<i>Confection de rideaux...sapins</i>	500
6122	<i>Retrait de la JVS-Box du Secrétariat en 2020</i>	
6135	<i>Locations : copieur Secrétariat – portables Ecole – copieur Ecole</i>	5 600
61521	<i>Entretien de terrains</i>	26 500
615221	<i>Entretien des bâtiments publics : Mairie – Ecole (intervention artisans)</i>	20 000
615228	<i>Entretien des autres bâtiments (...et la fourniture pour nos réparations)</i>	13 926
	<i>Fonds de réserve</i>	50 000
615231	<i>Entretien des voiries, déneigement, fauchage des accotements</i>	10 000
615232	<i>Entretien du réseau d'éclairage public</i>	15 000
61551	<i>Entretien et réparation : KANGOO – JUMPER - tracteur</i>	4 000
61558	<i>Entretien et réparation : tondeuse, débroussailleuse, balayeuse, épareuse, taille-haie, etc...</i>	2 000
6156	<i>Maintenance des copieurs, des logiciels et de la dématérialisation</i>	10 000
6161	<i>Primes d'assurance (multirisque, automobile, fonctionnelle ...)</i>	6 500
6182	<i>Revue et publications</i>	700
6184	<i>Frais de formations</i>	2 000
6225	<i>Indemnités au comptable et au régisseur</i>	
6226	<i>Honoraires (Avocat – Notaire – Géomètre)</i>	500
6228	<i>Rémunérations et honoraires divers</i>	1 500
6232	<i>Fêtes et cérémonies</i>	25 000
6248	<i>Frais de transport : Parc St Paul – Aquaspace</i>	3 500
6261	<i>Frais d'affranchissements</i>	1 000
6262	<i>Frais de télécommunications : fibre – mobiles – fixes</i>	4 000
627	<i>Intérêts moratoires sur les délais de paiement</i>	1 000
6281	<i>Cotisations UMO, ADTO, SACPA, hébergement site internet</i>	4 000
63512	<i>Taxes foncières</i>	3 000
Chap. 011 – charges à caractère général		335 526

## 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel enregistrent une augmentation due à l'évolution normale de carrière des agents et s'établissent à la hausse. Elles intègrent certaines contraintes qui s'imposent à nous, notamment l'augmentation du SMIC et la revalorisation indiciaire catégorielle, et prévoient les avancements statutaires d'échelon ainsi que la réorganisation de septembre comme suite au départ en retraite de 2 agents.

Le recrutement du personnel nécessaire aux services municipaux (saisonnier, remplacement, renforcement et adaptation) est impacté par le protocole sanitaire contre la covid-19. S'agissant de palier à une absence, la grande inconnue des arrêts de travail demeure quant à leur fréquence et leur durée.

6411	<i>Personnel titulaire</i>	142 000
6413	<i>Personnel contractuel et vacataire</i>	43 000
645...	<i>Cotisations (URSSAF, retraite...</i>	91 200
6475	<i>Médecine du travail</i>	1 500
Chap. 012 – charges de personnel		277 700

### 3) Atténuation de produits (chapitre 014)

Figure sur ce chapitre la compensation communale au titre des transferts de compétence. La valeur représente notre participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

La Contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC\*) est légèrement anticipée à la hausse. La valeur ne sera connue qu'en juillet.

FPIC\* : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales des collectivités pour la reverser aux collectivités les moins favorisées.

7391171	<i>Dégrèvement de Taxe/foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs</i>	600
739211	<i>compensation sur le transfert de charges à l'Agglomération</i>	36 121
739223	<i>Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale</i>	7 279
Chap. 014 – Atténuation de produits		44 000

### 4) Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

L'équilibre de la section d'investissement est conditionné à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	142 150
--	---------

## 5) Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

La politique d'amortissement fait l'objet d'un échelonnement sur 3 exercices comptables, l'amortissement sera neutralisé sur cet exercice.

6682	<i>Indemnité de réaménagement d'emprunt</i>	
6811	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	28 727
Chap. 042 – Atténuation de produits		28 727

## 6) Subventions et participations (chapitre 65)

Les dépenses ayant trait aux élus sont calculées (indemnités, cotisations et formation) conformément aux décisions prises par l'Assemblée.

Le soutien aux associations locales est poursuivi par le maintien de l'enveloppe qui leur est allouée chaque année.

Au total, le chapitre 65 est globalement stable par la reconduction de la défiscalisation de notre contribution au budget INCENDIE du SIEAB.

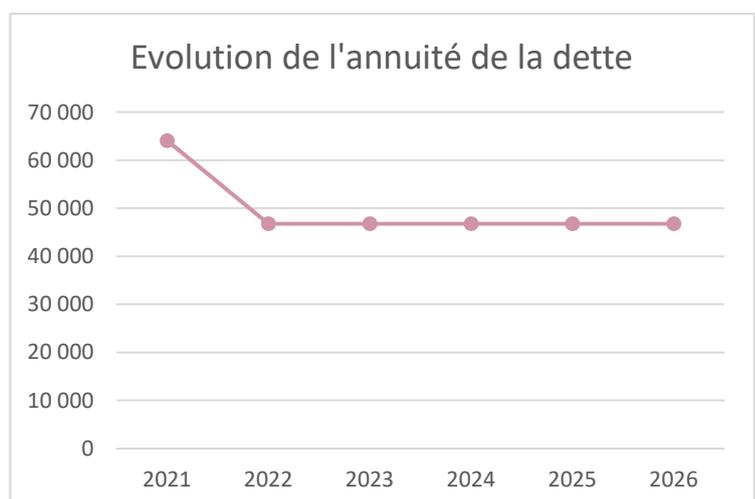
6531	<i>Indemnités des élus</i>	49 000
6533	<i>Cotisations de retraite sur les indemnités des élus</i>	2 000
6536	<i>Frais de formation des élus</i>	1 000
65372	<i>Cotisation au Fonds Allocation fin de mandat</i>	200
6558	<i>Contributions SIAEB : impact TPU – hydrants défiscalisés</i>	7 000
6574	<i>Subventions aux Associations et participations diverses</i>	9 095
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante		68 295

## 7) Charges financières (chapitres 66 et 16)

Pour 2021, les prévisions et charge de la dette s'établissent à :

58 327€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

5 759€ en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.



## 8) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

6711	<i>Pénalités de retard dans les délais de paiement encadré par la Loi</i>	1 000
6713	<i>Secours, aide ponctuelle de la Commission Communale d'Aide Sociale</i>	2 000
6714	<i>Dictionnaire aux élèves de CM2 pour leur entrée au collège</i>	500
6718	<i>Remboursement sur les réservations de la Salle des Fêtes non réalisées</i>	1 025
673	<i>Admission en non-valeur de titres de recettes impayés</i>	975
6745	<i>Dotations pour les initiatives citoyennes</i>	3 000
Chap. 67 – Charges exceptionnelles		8 500

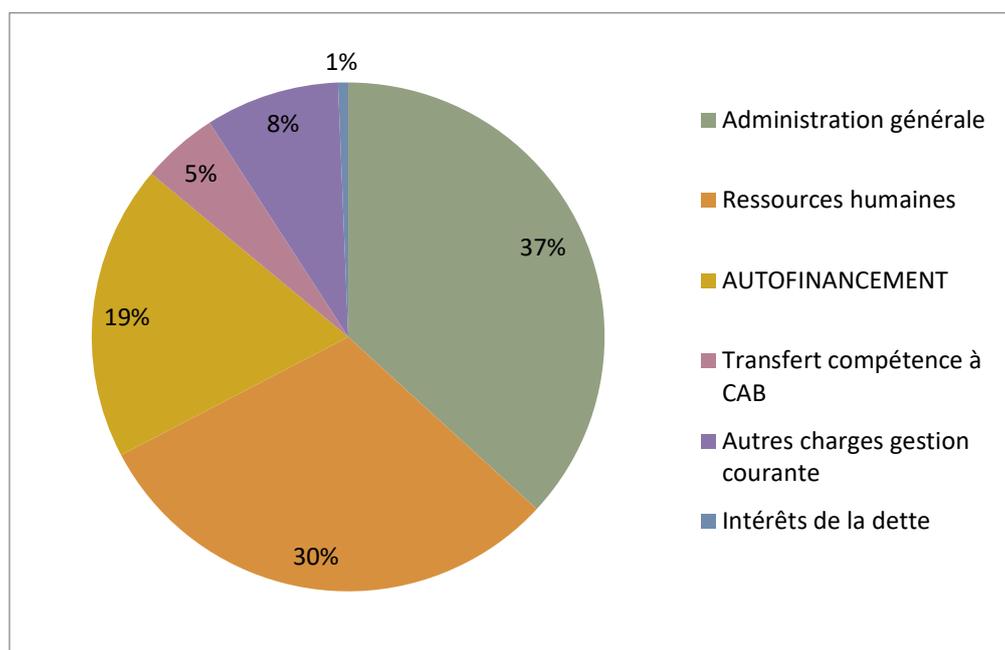
Il est rappelé la dissolution du CCAS au 1<sup>er</sup> novembre 2015 décidée par délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015, conformément à la loi NOTRe qui supprime l'obligation pour les Communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale. Désormais la Commune exerce directement la compétence « action sociale » en l'intégrant dans ses dépenses de fonctionnement.

## 9) Dotations provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

Pour toutes les collectivités territoriales, il est rajouté un compte de dotation aux provisions destiné à mettre en œuvre une procédure de relance et d'épurement des titres impayés.

Chap. 68 – 6817 Provision sur titres dont le recouvrement est douteux	300
---	-----

## Récapitulatif de la répartition des dépenses de fonctionnement 2021



## **B) LES RECETTES**

### **1) les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

7067	<i>Facturation aux parents des services périscolaires</i>	30 000
70878	<i>Remboursement des frais de chauffage du SATO pour la location du 63 Gde Rue</i>	1 000
Chap. 70 – Produits des services et du domaine		31 000

### **2) La fiscalité (chapitre 73)**

En 2021, les taux sont encore maintenus à leur niveau pour une pression fiscale des ménages constante ; indépendamment de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale qui modifie l'affectation du produit des impositions dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, cette disposition étant compensée par l'Etat à l'€uro près par le biais d'un coefficient correcteur.

73111	<i>Fiscalité locale – état 1259</i>	450 000
73212	<i>Dotation de Solidarité Communautaire</i>	8 000
73223	<i>Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales</i>	20 000
7343	<i>Taxe sur les pylônes</i>	10 000
Chap. 73 – Impôts et taxes		488 000

### **3) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Toutes les dotations de l'Etat n'ont pas été notifiées à la date de présentation et vote du Budget Primitif. Les valeurs ne sont que des estimations. Pour autant le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour une partie des contribuables devrait être compensé par l'Etat à l'€uro près.

Malgré tout, l'optimisation des ressources est restée de mise tout en restant prudent dans l'évaluation. En outre il faut considérer une population de référence qui évolue à la baisse.

7411	<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>	70 000
74121	<i>Dotation de Solidarité Rurale</i>	13 000
74127	<i>Dotation Nationale de Péréquation</i>	2 000
744	<i>Compensation TVA sur les frais de maintien en bon état des équipements publics</i>	400
748...	<i>Compensations sur TP TF et TH</i>	
7482	<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation (péréquation départementale)</i>	20 000
7488	<i>Compensation APC</i>	12 000
Chap. 74 – Dotations et participations		117 400

#### 4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce poste est directement impacté par la crise sanitaire, en raison des locations de salles qui ne peuvent avoir lieu.

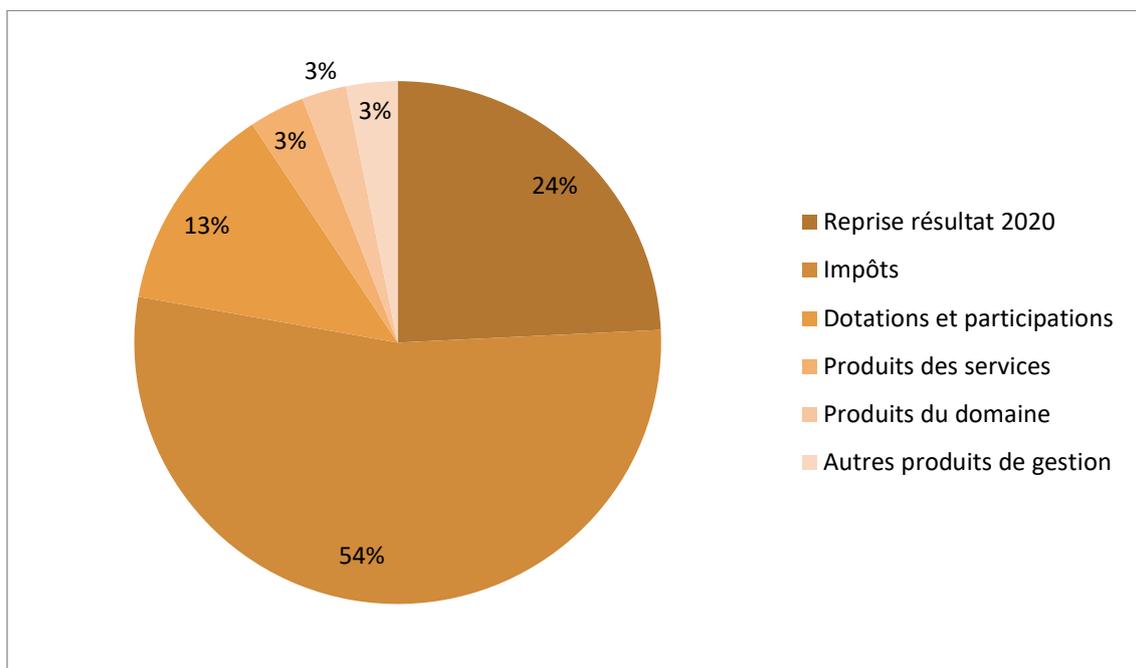
Chap. 75 – Revenus des immeubles : locations – baux ruraux - conventions	25 000
--	--------

#### 4) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit de réduction de mandats sur exercices antérieurs portant sur des factures VEOLIA.

Chap. 77 – Mandats annulés	5 300
----------------------------	-------

### Récapitulatif de la répartition des recettes de fonctionnement 2021



Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## **II) SECTION D'INVESTISSEMENT** (Récapitulatif des chapitres budgétaires page 9 du budget)

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le choix d'investir est confirmé et participe à l'attractivité du village pour son développement futur, tout en veillant à ne pas détériorer les équilibres financiers (ce qui hypothéquerait l'avenir).

Les orientations budgétaires ont été débattues au fil des Conseils Municipaux de 2019 et 2020.

Le volume des dépenses d'investissement est très peu impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 1 472€ en 2021 de l'ordre des 1 575€ en 2020.

Grâce à l'affectation de l'excédent antérieur de 220 630€, la contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé des dotations aux amortissements pour 28 727€.

B) **LES DEPENSES** (détail des dépenses page 18 et détail des opérations d'investissement page 20 au budget primitif).

### Les Opérations d'investissement 2021

<b>998 - Opérations diverses</b>	<b>D.204 -2041582</b>	<i>Enfouissement SE60 Chemin des Osiers</i>
	<b>D.21 -2117</b>	<i>Acquisition parcelle de bois</i>
	<b>D.21 -2182</b>	<i>KANGOO occasion</i>
	<b>D.21 -2183</b>	<i>Equipement Salle Conseil</i>
	<b>D.21 -2188</b>	<i>Acquisition isoairs normalisés</i>
	<b>D.21 -2188</b>	<i>2 défibrillateurs</i>
	<b>D.21 -2188</b>	<i>Bras de chargement tracteur</i>
	<b>D.23 -2313</b>	<i>extension école maternelle</i>
	<b>D.23 -2313</b>	<i>Modif. chauffage logt en électrique</i>
	<b>D.23 -2315</b>	<i>Travaux voirie – Ch du Moulin</i>
	<b>D.23 -2315</b>	<i>Sécurisation 2 entrées de village Gde Rue Sud - rue de Aux Marais</i>
	<b>D.23 -2318</b>	<i>Verger conservatoire</i>

D) **LES RECETTES** (détail des recettes page 19 et détail des opérations d'investissement page 20 au budget primitif).

En 2021, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 13 000 € seront issus du Fond de Compensation de la TVA lequel est calculé sur les dépenses d'investissement de 2019 (décalage de l'année précédente)
- 5 980 € de la taxe d'aménagement
- 28 727 € découleront de l'amortissement

- 168 828 € proviendront de subventions notamment du Département, de la Communauté d'Agglomération et de l'Etat. [A noter qu'il est indispensable d'attendre la notification d'attribution de subvention avant de démarrer les travaux, condition sine qua non à son versement.]
- 142 150 € résulteront de la section de fonctionnement.

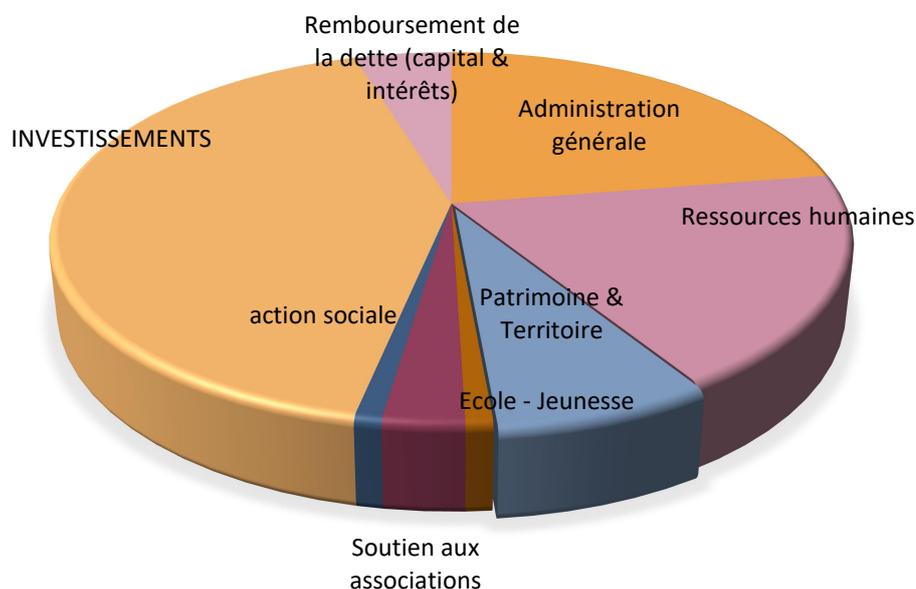
Elle est équilibrée par un emprunt de 115 000 €. Ce nouvel emprunt n'alourdira pas la charge de la Collectivité dans la mesure où une échéance se solde cette année pour une valeur de 17 774,08 €.

Le principe de sincérité budgétaire prévaut. Il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses

Ainsi malgré une conjoncture morose la Commune fait preuve de volontarisme en continuant à investir en évitant toutefois toute dérive d'un endettement incontrôlé.

En résumé, 2021 est un Budget ambitieux et responsable.

### AVEC 100 € LA COMMUNE FINANCE :



Certifié sincère et véritable sur 12 pages, le 2 avril 2021

Jean-Marie DURIEZ, Maire